

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 994

25 avril 2013

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	47711	La Joncière Real Estate Partners S.A.	47702
ABF Regents Park Investments S.à r.l.	47711	La Joncière Real Estate Partners S.A.	47698
ABF St James Park S.à r.l.	47711	La Joncière Real Estate Partners S.A.	47703
Adam Matériaux S. à r.l.	47709	LD Communication et Développement SA	
ADT Finance S.A.	47709		47707
Advanced Technologies Investments	47711	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	47705
Agri-Center S.A.	47710	Louxor S.à r.l.	47683
Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l. ..	47710	Mapleton S.à r.l.	47688
Alzette European Clo S.A.	47712	NM Fenster S.A.	47697
A. Menarini Participations Internationales		NOEMI Concept S.A.	47696
S.A.	47681	Novainvest Holding S.A.	47697
ARC China Investment Funds	47712	Optimex S.A.	47681
Ares Investment S.A.	47712	Palm Industries Holding S.A.	47706
Armoise S.A.	47712	Patron GP III Holdings S.à r.l.	47706
Chi Whizz	47699	Pegea Holding S.à r.l.	47707
Comptoir Electrotechnique Luxembour-		PFCE Middle Holdco S.à r.l.	47707
geois	47681	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.	47696
Corporate Executive Board Luxembourg		Plus Equity Gate S.A.	47706
S.à r.l.	47683	Plus Equity Gate S.A.	47706
Darwin S.à r.l.	47681	PrintColors S.à r.l.	47711
Divinum S.A.	47688	Quark & Stark SA	47697
Eldolux	47696	Reiserbann Peinture et Décoration S.à r.l.	
Erbaco S.A.	47687		47703
Eurocom J.L.M. S.A.	47687	Sabana S.A.	47698
Euroinvest (Poland 2) Sàrl	47688	Smart Engine International S.A.	47666
F9 International Investor S. à r.l.	47689	Vector Asset Management S.A.	47709
Fulushu 1 S.à r.l.	47688	WAI S.à r.l.	47708
Grandment Investments S.A.	47698	Weydert, Welter & Associés S.à r.l.	47708
Hi-Q Labs	47698	W.Thielen s.à r.l.	47709
Hotels' Interior S.A.	47697	Zimmer Luxembourg S.à r.l.	47708
Hotels' Interior S.A.	47687	Zinc Capital S.A.	47707
Konstrulux S.à r.l.	47699		

Smart Engine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.532.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg BARICCA S.à.r.l., established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg);

2) Mr. Denis MOROZOV, residing at Akademika Volgina Str., 29-2-158, 117437 Moscow (Russia);

3) The limited company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus Xemero Holding Ltd., established and having its registered office in 3106 Limassol, Gr. Xenopoulou, 17 (Republic of Cyprus);

4) Mr. Erich GSTREIN, residing at Lorenz-Mandlgasse 44-46/9, 1160 Vienna (Austria), and

5) Mr. Heimo TOMANN, residing at Geologengasse 1/18, 1030 Vienna (Austria).

All are here represented by Mrs. Chloé DELLANDREA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Smart Engine International S.A. (the "Company") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, grant licenses for intellectual property rights and collect royalties. It may further develop market and commercialise Software, Technical and Commercial Solutions and Services.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities

to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, all subscribed and fully paid-up, divided into ten (10) classes of alphabet shares from A to J as follows:

- (i) 32,000 class A redeemable voting shares;
- (ii) 2,500 class B redeemable non-voting shares;
- (iii) 2,000 class C redeemable voting shares;
- (iv) 2,000 class D redeemable voting shares;
- (v) 2,000 class E redeemable voting shares;
- (vi) 2,000 class F redeemable voting shares;
- (vii) 2,000 class G redeemable voting shares;
- (viii) 2,000 class H redeemable voting shares;
- (ix) 2,000 class I redeemable voting shares; and
- (x) 1,500 class J redeemable voting shares.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any reference made to the "shares" hereafter shall be formulated by referring to the class of shares A and / or shares B and / or shares C and / or shares D and / or shares E and / or shares F and / or shares G and / or shares H and / or shares I and / or shares J, depending on the context. The shares of all classes shall together be referred to as the "Shares".

5.4. Each voting share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of voting shares in existence.

5.5. Each non-voting share shall have the rights ascribed to them as described further below in articles 20.5 to 20.8.

5.6. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the law.

5.7. The capital of the Company may be reduced by a redemption and cancellation of shares, which includes the cancellation of one or several entire classes of shares by redemption and cancellation of all shares issued for one or several classes. In the case of a cancellation of a class of shares, the redemption and cancellation of its shares have to be made in reversed alphabetic order, beginning with class J for the voting shares.

5.8. In the event of a reduction of share capital by a redemption and cancellation of all shares of a class (in the order provided for above), such class of shares entitles its shareholders to an Available Amount (as defined below), proportionately to their quota of shares in this class but within the limits of the Total Cancellation Amount (as defined below) as determined by the general meeting of shareholders, and the shareholders of the class of redeemed and cancelled shares shall receive from the Company an amount equivalent to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant class or classes held by them which is redeemed and cancelled.

5.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single director as the case may be, the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined below).

5.10. Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11. Within this article 5, the following definitions apply:

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including any accumulated profits) insofar as the shareholders would have had a right to a distribution of dividends according to the articles of association, increased by (i) freely distributable reserves and (ii) as the case may be the amounts of the reduction of capital and of the respective legal reserve, but reduced by (i) any losses (including any accumulated losses) and (ii) any amount put aside as a legal reserve in conformity with the law and the articles of association, based on the Interim Accounts (without any double accounting measures) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Or

AA = available amount

NP = net profits (including accumulated profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of reduction of capital and of the reserve corresponding to the class of shares to be annulled

L = Loss (including any accumulated losses)

LR = amounts to be put aside as reserve according to the law or the articles of association

Interim accounts	Means the interim accounts of the Company at the date of the respective interim accounts
Date of Interim Accounts	Means the date not preceding the date of redemption and cancellation of shares of the respective class for more than eight (8) days.
Cancellation Value Per Share	Means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled
Total Cancellation Amount	Means, for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A, the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.4. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Tuesday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, to the absolute and final determination of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each voting share is entitled to one vote.

9.3. The following resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a unanimous vote of the shareholders owning all issued voting shares:

- Change in early approved strategy, budgets and/or project realization timeframe;
- Attribution of any form of debt, including issue of any guarantee or similar instruments in favor of any third party;
- Issue of new shares;
- Sale/partial sale of shares of any subsidiary, and
- Sale/transfer of all or any IP rights owned by the Company.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, all other resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the totality of shareholders holding shares with a voting right.

9.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.6. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.8. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.9. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.10. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in the event that the Company has one single shareholder or, in the case of several shareholders, by a board of directors composed of three members at least who shall be divided into category A and B directors. The sole director or the members of the board of directors need(s) to be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the "Representative"). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.3. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet in Luxembourg at least twice per calendar year upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the minutes of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by (i) the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of two directors of the Company of whom at least one director shall be an A director or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15.1 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and in the following article 20.4.

20.4. In the case of distribution of dividends and to the extent that the distributable funds are sufficient, dividends will be allocated and paid as follows:

- i. an amount equal to 0.25% of the face value of each share of class A will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class A;
- ii. an amount in the percentage and under the conditions as indicated in article 20.5 below will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class B;
- iii. an amount equal to 0.30% of the face value of each of class C share will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class C;
- iv. an amount equal to 0.40% of the face value of each share of class D will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class D;
- v. an amount equal to 0.45% of the face value of each share of class E will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class E;
- vi. an amount equal to 0.50% of the face value of each share of class F will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class F;
- vii. An amount equal to 0.55% of the face value of each share of class G will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class G;
- viii. an amount equal to 0.60% of the face value of each share of class H will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class H;
- ix. an amount equal to 0.65% of the face value of each share of class I will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class I; and
- x. the balance to be distributed will be entirely allocated to the shareholders of the last class by reverse alphabetical order (that is to say, shares of the class J in the first place and, whether these do not exist, shares of the class I and so on.)

20.5. After the setting aside of part of the profits for the purpose of forming the legal reserve in the manner described in paragraph 1, the non-voting shares shall be entitled to receive, before any distribution is made with respect to the voting shares, a fixed cumulative preferential dividend at the annual rate of 1% (excluding any associated tax credit) of the issue price of each non-voting share (the Preference Dividend) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year. The first payment of the Preference Dividend shall be paid on the first anniversary of the initial issue of Preference Shares by the Company, following approval of the relevant accounts of the Company by a general meeting of the shareholders. Following the payment of the Preference Dividend on the first anniversary of the initial issue of Preference Shares by the Company, the Preference Dividend shall thereafter be paid annually within one month of the approval of the annual accounts for the accounting year ended by the annual general meeting of the shareholders. If in any accounting year the Preference Dividend cannot be paid out entirely to the Preference Shares in accordance with this article 20, their right to receive the unpaid balance thereof shall be carried over to the following accounting year.

20.6. If the Company is unable to pay in full on the due date any Preference Dividend by reason of having insufficient profits available for distribution, then it shall on such date pay the same to the extent that it is lawfully able to do so. Such interest shall accumulate and form part of the Preference Dividend to which it relates. It shall therefore not become payable until the Company has sufficient profits available for distribution with which to pay the relevant Preference Dividend.

20.7. The Company shall procure (so far as it is able) that each of its subsidiaries and each of its subsidiary undertakings which has profits available for distribution shall from time to time declare and pay to the Company (or, as the case may

be, the relevant company that is its immediate holding company or parent undertaking) such dividends as are necessary to permit lawful and prompt payment by the Company of the Preference Dividends and the redemption of any Preference Shares on their due date for redemption.

20.8. After the payments into the legal reserve and of the Preference Dividend (including all accumulations thereof) have been made in the manner described in the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus of the Company's profits that are available for distribution. It may in particular allocate profits to the payment of a dividend, or transfer them to the reserves or carry them forward.

21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2013.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

BARICCA S.à.r.l.	12,396 redeemable voting shares A 775 redeemable voting shares C 775 redeemable voting shares D 775 redeemable voting shares E 775 redeemable voting shares F 775 redeemable voting shares G 775 redeemable voting shares H 774 redeemable voting shares I 580 redeemable voting shares J
Mr. Denis MOROZOV	14,703 redeemable voting shares A 919 redeemable voting shares C 919 redeemable voting shares D 919 redeemable voting shares E 919 redeemable voting shares F 919 redeemable voting shares G 919 redeemable voting shares H 919 redeemable voting shares I 689 redeemable voting shares J
Xemero Holding Ltd.	4,901 redeemable voting shares A 306 redeemable voting shares C 306 redeemable voting shares D 306 redeemable voting shares E 306 redeemable voting shares F 306 redeemable voting shares G 306 redeemable voting shares H 307 redeemable voting shares I 231 redeemable voting shares J
Mr. Erich GSTREIN	1,250 redeemable non-voting shares B
Mr. Heimo TOMANN	1,250 redeemable non-voting shares B
TOTAL:	50,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- (i) The number of directors of the Company is set at three (3);
- (ii) The number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company is set at one (1);
- (iii) Are appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

- Mr. Christian MOGNOL, born on 15th January 1962 in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as director A;

- Mr. Guilherme BEZERRIL, born on 10th October 1950 in Campinas (Brazil), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as director A; and

- Mr. Christian BACHER, born on 22nd July 1964 in Spittal (Austria), residing professionally at Mooslackengasse 17, A-1190 Vienna, as director B;

- (iv) Is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42230;

- (v) the address of the registered office of the Company is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg BARICCA S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- 2) Monsieur Denis MOROZOV, demeurant à 117437, Akademika Volgina Str., 29-2-158, Moscou (Russie);
- 3) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la République de Chypre Xemero Holding Ltd., établie et ayant son siège social à 3106 Limassol, Gr. Xenopoulou, 17 (République de Chypre);
- 4) Monsieur Erich GSTREIN, demeurant à Lorenz-Mandlgasse 44-46/9, 1160 Vienne (Autriche); et
- 5) Monsieur Heimo TOMANN, demeurant à Geologengasse 1/18, 1030 Vienne, (Autriche).

Tous sont ici représentés par Madame Chloé DELLANDREA, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

1. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Smart Engine International S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et collecter des redevances.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisés en dix (10) classes d'actions alphabétiques de A à J comme suit:

- (i) 32.000 actions rachetables avec droit de vote classe A;
- (ii) 2.500 actions rachetables sans droit de vote classe B;
- (iii) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe C;
- (iv) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe D;
- (v) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe E;
- (vi) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe F;
- (vii) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe G;
- (viii) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe H;
- (ix) 2.000 actions rachetables avec droit de vote classe I; et
- (x) 1.500 actions rachetables avec droit de vote classe J.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3. Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence aux actions classe A et/ou actions classe B et/ou actions classe C et/ou actions classe D et/ou actions classe E et/ou actions classe F et/ou actions

classe G et/ou actions classe H et / ou actions classe I et / ou actions classe J, dépendant du contexte. Les actions tous ensembles seront référencées par les «Actions».

5.4. Chaque action avec droit de vote donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions avec droit de vote existantes.

5.5. Chaque action sans droit de vote aura les droits comme indiqué dans les articles 20.5. à 20.8. ci-après.

5.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.7. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

5.8. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (comme défini ci-dessous) dans les limites toutefois du Montant Total Annulé (comme défini ci-dessous), déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Action (comme défini ci-dessous) pour chacune d'actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui sont rachetées et annulées.

5.9. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants (comme défini ci-dessous).

5.10. Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

5.11. Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Ou $AA = \text{Montant Disponible}$ NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée
Valeur d'Annulation Par Action	Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation
Montant Total Annulé	Signifie, pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise selon le formalisme requis pour le changement des statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

6.4. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régissent les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action avec droit de vote donne droit à une voix.

9.3. Les résolutions suivantes lors des assemblées des actionnaires de la Société dûment convenues seront prises par vote unanime des actionnaires tenant toutes actions avec droit de vote:

- changement de la stratégie, du budget ou du cadre temporel de la réalisation d'un projet approuvé avant;
- allocation de toute sorte de prêt, y inclus le consentement des garanties ou instruments similaires en faveur de parties tierces;
- l'émission de nouvelles actions;
- la vente / vente partielle des participations dans des filiales, et
- la vente / vente partielle de la propriété intellectuelle de la Société.

9.4. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, toutes les autres résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple de la totalité des actionnaires détenant des actions donnant un droit de vote.

9.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.6. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.7. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.8. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.9. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.10. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.5. La Société peut être administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou, en cas d'une pluralité d'actionnaires, par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui sont divisés en administrateurs A et B. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

10.6. Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la «Personne Morale»), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le «Représentant»). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.7. L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.8. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué au moins deux fois par année calendaire par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par (i) la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins un administrateur A ou (iii) la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

- i. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action de classe A devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe A;
- ii. un montant égal au pourcentage et sous les conditions indiqués dans l'article 20.5 ci-après devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe B;
- iii. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque action de classe C devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe C;
- iv. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque action de classe D devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe D;
- v. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque action de classe E devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe E;

vi. un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque action classe F devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe F;

vii. un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque action de classe G devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe G;

viii. un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque action de classe H devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe H;

ix. un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque action de classe I devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions de classe I; et

x. le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux actionnaires de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les actions de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les actions de classe I et ainsi de suite.

20.5 Après le prélèvement d'une partie des bénéfices affecté à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article précédent, les actions sans droit de vote bénéficieront, avant toute distribution aux actions avec droit de vote, d'un dividende préférentiel cumulatif fixe à un taux annuel de 1% (à l'exclusion de tout avoir fiscal y associé) du prix d'émission de chacune des actions sans droit de vote (les «Dividendes Préférentiels») qui courra quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours. Le premier Dividende Préférentiel sera versé au premier anniversaire de la première émission d'Actions Préférentielles par la Société, après approbation des comptes de la Société par l'assemblée générale des actionnaires. Suivant paiement du Dividende Préférentiel au premier anniversaire de la première émission d'Actions Préférentielles par la Société, le Dividende Préférentiel sera payé annuellement dans un délai d'un mois à compter de l'approbation des comptes annuels portant sur l'exercice social clos par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Si, au cours de tout exercice social, le Dividende Préférentiel ne peut pas être payé dans sa globalité aux détenteurs d'actions sans droit de vote conformément aux dispositions du présent article 20, les droits de ces derniers à percevoir leur solde impayé seront reportés sur l'exercice social suivant.

20.6 Si, en raison de bénéfices disponibles insuffisants, la Société ne peut distribuer à la date prévue la totalité du Dividende Préférentiel, la Société distribuera à ladite date, lesdits dividendes dans les limites légales. Les intérêts ainsi constitués s'additionneront et seront partie intégrante du Dividende Préférentiel auquel ils sont liés. Il ne sera donc payable que pour autant que la Société dispose de bénéfices distribuables suffisamment disponibles pour payer les Dividendes Préférentiels.

20.7 La Société s'assurera (dans la mesure du possible) que chacune de ses filiales disposant de bénéfices distribuables déclare et verse de temps à autre à la Société (ou, selon les cas, à la société considérée comme leur holding directe ou leur société mère), les dividendes nécessaires afin d'assurer un paiement rapide et régulier par la Société des Dividendes Préférentiels et le rachat de toute action sans droit de vote à la date fixée pour l'opération de rachat.

20.8 Après le prélèvement affecté à la réserve légale et le paiement du Dividende Préférentiel (incluant toutes les sommes accumulées à cet égard) conformément aux dispositions figurant aux paragraphes précédents, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider souverainement de l'affectation du solde restant des bénéfices disponibles en vue d'une distribution. L'assemblée pourra notamment décider de procéder à la distribution de dividendes ou de transférer les profits dans des réserves ou de les reporter.

21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

BARICCA S.à.r.l.	12.396 actions rachetables avec droit de vote classe A
	775 actions rachetables avec droit de vote classe C
	775 actions rachetables avec droit de vote classe D
	775 actions rachetables avec droit de vote classe E
	775 actions rachetables avec droit de vote classe F
	775 actions rachetables avec droit de vote classe G
	775 actions rachetables avec droit de vote classe H
	774 actions rachetables avec droit de vote classe I

	580 actions rachetables avec droit de vote classe J
Monsieur Denis MOROZOV	14.703 actions rachetables avec droit de vote classe A
	919 actions rachetables avec droit de vote classe C
	919 actions rachetables avec droit de vote classe D
	919 actions rachetables avec droit de vote classe E
	919 actions rachetables avec droit de vote classe F
	919 actions rachetables avec droit de vote classe G
	919 actions rachetables avec droit de vote classe H
	919 actions rachetables avec droit de vote classe I
	689 actions rachetables avec droit de vote classe J
Xemero Holding Ltd.	4.901 actions rachetables avec droit de vote classe A
	306 actions rachetables avec droit de vote classe C
	306 actions rachetables avec droit de vote classe D
	306 actions rachetables avec droit de vote classe E
	306 actions rachetables avec droit de vote classe F
	306 actions rachetables avec droit de vote classe G
	306 actions rachetables avec droit de vote classe H
	307 actions rachetables avec droit de vote classe I
	231 actions rachetables avec droit de vote classe J
Monsieur Erich GSTREIN	1.250 actions rachetables sans droit de vote classe B
Monsieur Heimo TOMANN	1.250 actions rachetables sans droit de vote classe B
TOTAL:	50.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) Sont nommés administrateurs pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Christian MOGNOL, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme administrateur A;

- Monsieur Guilherme BEZERRIL, né le 10 octobre 1950 à Campinas (Brésil), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme administrateur A; et

- Monsieur Christian BACHER, né le 22 juillet 1964 à Spittal (Autriche), résidant professionnellement à Mooslackengasse 17, A-1190 Vienne, comme administrateur B;

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230

- (v) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DELLANDREA, C. WERSANDT.

47681

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030103/848.

(130035979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Optimex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.881.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 janvier 2013

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de sa fonction d'administrateur en date du 21 décembre 2012. Le Conseil fera acter cette démission par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, dont elle terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée par la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUO.

Référence de publication: 2013031313/16.

(130038399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

C.E.L. S.à r.l., Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 3.727.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035074/11.

(130043426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Darwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.284.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013035085/12.

(130043645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

—
L'an deux mille treize,

le seize janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 9.956.

La Société fut constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 avril 1972, numéro 47.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2012, sa publication au Mémorial étant encore en cours.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni D'AUBERT, administrateur, demeurant à Fentange, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul CAPELLINI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Mathieu GRANDJEAN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société relatif à son objet social;

2) Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société relatif aux conditions d'engagement des signataires de la Société envers de tierces parties.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social d'un montant de SEPT CENT TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (703'965'000.- EUR) divisé en sept cent trois mille neuf cent soixante-cinq (703'965) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant donc l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier intégralement l'objet social et concomitamment l'article DEUX (2) de la Société, afin de donner à cet article DEUX (2) des statuts, le nouvelle teneur qui suit:

Art. 2. «L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société relatif aux conditions d'engagement des signataires de la Société envers des tiers, de telle sorte que le nouveau libellé de cet article CINQ (5) des statuts de la Société sera désormais le suivant:

Art. 5. «Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La société est engagée de la manière suivante:

Pour les actes relevant de la gestion journalière parla signature conjointe du Délégué du Conseil, tel que défini ci-après avec celle d'un autre administrateur.

Pour les actes dépassant la gestion journalière, par la signature conjointe de trois (3) administrateurs.

La gestion journalière des affaires de la société et le pouvoir de représenter la société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un administrateur, dirigeant ou agent qui n'a pas à être actionnaire ou administrateur de la société (le "Délégué du Conseil"). Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. D'AUBERT, J.P. CAPELLINI, M. GRANDJEAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/849. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013030934/85.

(130037750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Corporate Executive Board Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Corporate Executive Board Luxembourg S.à r.l.

R. Scott Lindhal / G.B.A. D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013035045/13.

(130043288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Louxor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.638.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Loïc QUENTIN DE GROMARD, directeur de sociétés, demeurant au 76, rue Notre-Dame-des-Champs, F-75006 Paris,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 février 2013.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «LOUXOR S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention de valeurs mobilières émises par la société de droit français dénommée Archimede, société par actions simplifiée ayant son siège social au 3, rue de la Gare, F-60960 Feuquières, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 532 422 698, ou la société de droit français dénommée Fusion, société par actions simplifiée ayant son siège social à Place de la Gare, F-60960 Feuquières, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 532 447 075, la gestion de ces valeurs mobilières et leur cession dans le respect des accords conclus avec les autres associés de ces sociétés (la «Cession») puis, une fois la Cession intervenue, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra alors notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et placements de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et placements, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit auprès de son associé majoritaire puis, à compter de la Cession, auprès de tout tiers. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à compter de la Cession à toute société de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 6.000.000.- (six millions d'euros) représenté par 6.000 (six mille) parts sociales de classe A et 54.000 (cinquante-quatre mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les parts sociales de classe A sont des parts sociales ordinaires.

Les parts sociales de classe B ouvrent droit à un dividende annuel cumulatif d'un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B détenue. En outre, en cas de liquidation, elles privilégieront d'un remboursement prioritaire par rapport aux parts sociales de classe A.

La société pourra émettre des parts sociales de classe C qui ouvriront droit à un dividende annuel cumulatif d'un montant égal à 1% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe C détenue. En outre, en cas de liquidation, elles privilégieront d'un remboursement prioritaire par rapport aux parts sociales de classe A et B.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices, le tout dans le respect des droits attachés à chaque classe de parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un conseil de gérants qualifiés «gérants de catégorie A» ou «gérants de catégorie B», composé d'au moins 3 (trois) membres dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Toutefois, toute décision de Cession (conformément à l'article 4) ne pourra être prise qu'avec l'accord préalable de la majorité des associés.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

En cas de distribution d'un dividende, il sera d'abord procédé au paiement du dividende annuel cumulatif, tel que décrit dans l'article 5, dont bénéficient les propriétaires de parts sociales de classe C, s'il en existe, puis de celui dont bénéficient les propriétaires de parts sociales de classe B. L'intégralité du solde sera ensuite répartie proportionnellement entre les propriétaires de parts sociales de classe A.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit de liquidation sera distribué en priorité aux propriétaires de parts sociales de classe C, s'il en existe, puis aux propriétaires de parts sociales de classe B, et enfin aux propriétaires de parts sociales de classe A, suivant la même méthode que celle définie pour la distribution de dividendes.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Les 6.000 (six mille) parts sociales de classe A et 54.000 (cinquante-quatre mille) parts sociales de classe B ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Loïc QUENTIN DE GROMARD, prénommé.

Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en:

- 698.538 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune,

- 4.023.777 (quatre millions vingt-trois mille sept cent soixante-dix-sept) actions de Préférence A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune,

- 2.715.734 (deux millions sept cent quinze mille sept cent trente-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune auxquelles sont attachés trois bons de souscription d'actions par action, appelées aussi «ABSA», de la société de droit français dénommée Archimede, société par actions simplifiée ayant son siège social au 3, rue de la Gare, F-60960 Feuquières, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 532 422 698, cet apport étant évalué à un montant total d'au moins EUR 6.263.000.- (six millions deux cent soixante-trois mille euros).

Le montant de l'apport étant supérieur au montant du capital social, il sera procédé à l'inscription dans les livres de la société d'un montant de EUR 263.000.- (deux cent soixante-trois mille euros) au crédit d'un compte courant ouvert à cet effet au nom de Monsieur Loïc QUENTIN DE GROMARD à titre de soulte.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de la propriété et de la valeur des actions apportées de la société Archimede a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de la société et d'une déclaration émise par le Président de la société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel d'actions, le nombre d'actions détenues par l'apporteur et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Loïc QUENTIN DE GROMARD, prénommé et représenté comme stipulé ci-dessus, déclare en outre:

1. être l'unique propriétaire de:
 - 698.538 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune,
 - 4.023.777 (quatre millions vingt-trois mille sept cent soixante-dix-sept) actions de Préférence A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune,
 - 2.715.734 (deux millions sept cent quinze mille sept cent trente-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune auxquelles sont attachés trois bons de souscription d'actions par action, appelées aussi «ABSA», ci-après dénommées ensemble les «Actions» et représentant environ 11,52% du capital social de la société de droit français dénommée Archimède, société par actions simplifiée ayant son siège social au 3, rue de la Gare, F-60960 Feuquières, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 532 422 698, la propriété de ces Actions résultant des inscriptions dans les registres de la société Archimède;
2. que ces Actions sont évaluées à au moins EUR 6.263.000.- (six millions deux cent soixante-trois mille euros) et sont apportées à la société LOUXOR S.à r.l. à titre de libération intégrale des 6.000 (six mille) parts sociales de classe A et 54.000 (cinquante-quatre mille) parts sociales de classe B représentatives de l'intégralité de son capital social;
3. que les Actions apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées à l'instant de leur apport d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Actions en faveur de LOUXOR S.à r.l.;
4. que ces Actions sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'il déclare parfaitement connaître avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes;
5. qu'il décharge les gérants de la société LOUXOR S.à r.l. ainsi que le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;
6. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société LOUXOR S.à r.l. a été documentée et que l'apport des Actions de la société Archimède, mentionnées sub. 1, a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Actions en faveur de LOUXOR S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Loïc QUENTIN DE GROMARD, directeur de sociétés, né le 25 août 1948 à Eu, France, demeurant 76, rue Notre-Dame-des-Champs, F-75006 Paris,

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution

Le conseil de gérants est spécialement autorisé à émettre un ou plusieurs emprunt(s) obligataire(s) privé(s) jusqu'au montant maximum de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) ou toute autre devise en valeur équivalente à ce montant, convertibles en parts sociales de classe C.

Lesdits emprunts obligataires seront exclusivement souscrits et convertis par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital.

Le conseil de gérants déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait sur base des usages du marché. Toute information en relation avec cet(ces) emprunt(s) sera déposée au siège social de la société dans un registre des emprunts obligataires, établi et tenu par le conseil de gérants. Chaque associé et toute personne pouvant prouver son droit d'information à ce sujet pourra sur demande écrite à adresser au conseil de gérants consulter le registre des emprunts obligataires de la société.

En cas d'exercice du droit de conversion, le conseil de gérants est tenu d'adapter le capital souscrit sur base des conditions documentées dans le registre des emprunts obligataires.

Toute levée de la présente autorisation se fera dans les formes prescrites par la loi en matière de modification des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2013. Relation: EAC/2013/2621. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013031251/203.

(130038369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Erbaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.697.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035129/11.

(130043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.371.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035137/10.

(130043611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.073.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035203/11.

(130043523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Mapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.250.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013035298/10.

(130043086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Xenia KOTOULA / Jorge PEREZ LOZANO

Manager / Manager

Référence de publication: 2013035138/12.

(130042993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Fulushu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 111.887.

Le bilan au 31 décembre 2010 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013035168/11.

(130043401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVINUM S.A.

Référence de publication: 2013035106/10.

(130043372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

F9 International Investor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 175.851.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

F9 International Investor, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, registered with the division of Corporations of the State of Delaware under the number 5241634,

here represented by Mr Vincenzo ARNO, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 26th of February 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which shall be governed by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of F9 International Investor S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred thousand (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to third parties is subject to the approval given by the general meeting of the shareholders at a majority of at least three quarters of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended will apply.

Art. 11. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Title III. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. In the case where the Company is managed by several managers, each manager shall be assigned either an A signatory power (each an A Manager) or a B signatory power (each a B Manager) and such managers shall constitute a board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders owning more than half of the share capital of the Company, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely and without cause (ad nutum) at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A Manager and one B Manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 19. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 20. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 21. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 22. Any shareholder may, by a written power of attorney, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 23. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 24. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Five per cent of the net profit, represented by the gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Statutory auditor - External auditor

Art. 29. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Title VIII. Applicable law

Art. 30. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

F9 International Investor, LLC, prenamed, declares to subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of one twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- as A Manager

- Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- as B Managers

- Mr Vincenzo Arnó, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Vincent Bouffieux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

F9 International Investor, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro B 5241634,

ici représentée par M. Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de F9 International Investor S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, doivent être respectées.

Art. 11. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Titre III. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A (chacun un Gérant A), soit un pouvoir de signature B (chacun un Gérant B) et, ensemble, les gérants formeront un conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) (ad nutum) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présent statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux 11 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 16. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 22. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 23. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Sur le bénéfice net, représenté par les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises

Art. 29. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

F9 International Investor, LLC, précitée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué environ EUR 1300.

Résolutions des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérant A

- M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique;

- en tant que Gérants B

- M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Vincent Bouffieux, comptable, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Arnò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10988. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035171/377.

(130043468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 53.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABDESSATTAR KHIARI

Liquidateur

Référence de publication: 2013035124/11.

(130043073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle le 7 mars 2013

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

MM, Paul Helming, demeurant au 55, Rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, Président;

Alex Sulkowski, demeurant professionnellement au 1B Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, Vice Président

Paolo Castoldi, demeurant au 222 Viale Sarca I - 20126 Milano (Italie), administrateur;

Vincenzo De Cesaris, demeurant au 222 Viale Sarca I-20126 Milano (Italie), administrateur;

Réviseur d'entreprise

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013035366/23.

(130043631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

NOEMI Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4807 Rodange, 65, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 106.444.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035331/10.

(130043623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

—
Décision prise lors du conseil d'administration du 13 mars 2013.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Hélène MERCIER, employée privée résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013035332/16.

(130043247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

NM Fenster S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.278.

Hiermit kündigt die Gesellschaft FIDU-CONCEPT SARL, ab dem 12.03.2013, den Domizilierungsvertrag, 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg der Gesellschaft NM FENSTER SA eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B129278

Für Fidu-Concept Sarl

Référence de publication: 2013035330/10.

(130042875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Quark & Stark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.746.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 21 mai 2012 tenue extraordinairement le 21 décembre 2012:

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour QUARK & STARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035383/18.

(130043022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.073.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035202/11.

(130043520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de deux Administrateurs et du Commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU, Madame Brigitte DENIS et H.R.T. REVISION S.A., ayant désormais leur adresse au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013035251/16.

(130043074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Hi-Q Labs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.298.

—
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Michel Steil.

Référence de publication: 2013035200/11.

(130043352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sabana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.223.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des Administrateurs, Monsieur Christophe BLONDEAU, Madame Cornelia METTLEN et Madame Brigitte DENIS et du Commissaire la société H.R.T. REVISION S.A., ayant désormais leur adresse au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SABANA S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013034388/16.

(130041781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Grandment Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.403.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2012

L'assemblée a révoqué SERVER GROUP EUROPE S.A. du poste de réviseur et a élu Luxembourg Offshore Management Company Luxembourg S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatri-

culée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Référence de publication: 2013035189/13.

(130042924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Konstrulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 57.924.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 mars 2013.

Pour KONSTRULUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013035247/12.

(130043272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Chi Whizz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 175.637.

STATUTS

L'an deux mil treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

La société de droit bélizien TANSMORE PROJECTS LIMITED, ayant son siège social à Belize-City, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au Registre IBC de Belize sous le numéro 45246,

ici représentée par Monsieur Romain ZIMMER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

A) Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée de droit français «CHI WHIZZ», (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social au 253, boulevard de Leeds, F-59777 Euralille, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 539 561 720, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 23 janvier 2007, dont le siège social statutaire et l'administration centrale ont été transférés à Euralille (France) suivant acte reçu le 5 janvier 2012 par Maître Jean SECKLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 10 mars 2012, la Société adoptant ainsi la nationalité française;

B) Que le transfert du siège social de Euralille (France) à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg) a été décidé suivant une résolution prise par l'associée unique de la Société en date 1^{er} décembre 2012.

C) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un extrait récent du Registre de Commerce et des Sociétés émis en date du 12 décembre 2012 par le Greffe du Tribunal de Commerce de Lille (France), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie du procès-verbal des résolutions prises par l'associée unique, en date du 1^{er} décembre 2012, décidant du transfert de la Société à Luxembourg;

- une copie des statuts coordonnés; - une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 31 décembre 2012.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort des comptes annuels précités.

Ensuite la comparante, en tant qu'associée unique, a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique précise, qu'en date du 1^{er} décembre 2012, elle a décidé:

- de transférer le siège social statutaire et l'administration centrale de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2013, du 253, boulevard de Leeds, F-59777 Euralille (France) au 32, rue des Rochers, L-9556 Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg),
- d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise, et
- de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est constaté que ce transfert du siège d'activité effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg se fait sans discontinuité de la Société et ne constitue pas la création d'une nouvelle personne morale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

«La société a pour objet les services de traitement et de distribution du courrier, ainsi que la mise sous pli, l'achat et la vente de timbres postaux.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

Troisième résolution

L'associée unique confirme également que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg (i) sous forme d'une société à responsabilité limitée, (ii) sous la dénomination de «CHI WHIZZ» et (iii) pour une durée illimitée.

Le capital social de la Société, entièrement libéré, s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sera représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'associée unique confirme que l'année sociale commencera chaque année le premier janvier et sera clôturée le trente et un décembre. Le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, a commencé le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'associée unique décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «CHI WHIZZ».

Art. 3. La société a pour objet les services de traitement et de distribution du courrier, ainsi que la mise sous pli, l'achat et la vente de timbres postaux.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Wiltz.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Cinquième résolution

L'associée unique constate que tous les actifs et les passifs de la Société auparavant de nationalité française, tels qu'ils ressortent du bilan de la Société établi à la date du 31 décembre 2012, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité française.

La société est ainsi transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent GALLE, délégué commercial, né le 17 novembre 1962 à Anderlecht, Belgique, demeurant au 32, rue des Rochers L-9556 Wiltz.

La Société se trouvera engagée par la signature du gérant unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013031060/191.

(130038353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013035252/12.

(130043075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013035253/12.

(130043076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Reiserbann Peinture et Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 105.121.

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dan NAGHI, ingénieur diplômé, né à Ploiesti (Roumanie) le 30 août 1967, demeurant à L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener,

ici représenté par Madame Nathalie MELLA, employée privée, demeurant professionnellement à Ettelbruck, avenue Kennedy 45;

en vertu d'une procuration sous seing privée datée à Crauthem du 15 février 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Lequel comparant Monsieur Dan NAGHI représenté ès-qualités, déclare être associé unique de la société à responsabilité limitée «REISERBANN PEINTURE ET DECORATION S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle Am Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.121.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 431 du 10 mai 2005.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2303 du 9 décembre 2006.

1) En assemblée générale ont été prises les décisions suivantes:

1) Le porteur de parts reconnaît formellement et expressément avoir pris connaissance au siège social de la société dont il est l'unique porteur de parts, du projet de fusion, des comptes annuels, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il renonce formellement et expressément au droit lui dévolu d'exercer ce droit d'information pendant la période d'un mois au moins précédant la date de la présente assemblée.

Le porteur de parts constate l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions et confirme le respect de leur application.

2) Il fait la présentation du projet de fusion daté du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C en date du, proposant l'absorption de la société à responsabilité limitée «TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.709 par la société à responsabilité limitée REISERBANN PEINTURE ET DECORATION S. à r.l. précitée;

3) Il constate l'exécution des obligations résultant de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en ce qui concerne la fusion de sociétés et des dispositions auxquelles elle se réfère.

4) Il approuve formellement le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de la société à responsabilité limitée «TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3853 Schifflange, 26, rue Mathias Koener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.709 par la société à responsabilité limitée REISERBANN PEINTURE ET DECORATION S. à r.l. précitée aux conditions prévues par le projet de fusion:

Etant donné que Monsieur Dan NAGHI détient l'entière part du capital et titres quelconques de la Société Absorbée et de la société Absorbante, il ne sera pas émis de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante et aucun échange d'actions n'est à envisager.

A défaut de rapport d'échange à calculer, compte tenu des dispositions de l'article 278 auquel il est fait référence ci-avant, il n'est pas nécessaire de faire établir de rapports d'experts ni que les gérants respectifs ne produisent de rapports aux porteurs de parts.

A défaut d'émission de parts nouvelles, il n'y a pas lieu de fixer les modalités de leur remise ni d'indiquer la date à partir de laquelle elles donneraient le droit de participer aux bénéfices.

Il y aura donc lieu à transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société à responsabilité limitée «TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l.» à la société absorbante à responsabilité limitée «REISERBANN PEINTURE ET DECORATION S. à r.l.» et dissolution sans liquidation de la société à responsabilité limitée «TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l.» (comme conséquence de la fusion).

5) L'unique porteur de parts constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée «TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l.» approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Le porteur de parts décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Le porteur de parts constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1 janvier 2013, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute, toutes les parts représentant son capital social seront annulées et tous ses actifs et passifs seront universellement transmis de plein droit à la Société Absorbante.

Le mandat des gérants de la Société Absorbée prend fin à la date d'effet de la fusion. La décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion.

La société absorbée ne possède pas d'immeuble.

Le comparant en assemblée générale extraordinaire décide encore de modifier l'objet de la société absorbante et de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet:

- La conception et l'exécution des traitements en surface des constructions et des éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleur.
- La conception et l'exécution des traitements en surface d'églises, d'ouvrages architecturaux représentatifs ainsi que des travaux d'entretien de monuments.
- La peinture d'objets en métal, bois, verre et en matières synthétiques.
- La pose de papier-peints, de revêtements isolants et d'objets d'ornement décoratifs et autres.
- L'exécution de peinture ignifuge.
- La réparation de travaux de vitrage.
- Le nettoyage et le traitement des surfaces extérieures d'immeubles et de monuments.
- Le nettoyage, la désinfection, le dépoussiérage et le traitement des surfaces, des planchers, des murs et des plafonds, de vitrage, de luminaires, d'installations techniques domestiques, d'installations sanitaires et climatiques ainsi que d'objets de décoration.
- Le nettoyage de pavillons et de locaux de sport, des locaux pour exposition, d'hôpitaux, de véhicules de transport et de panneaux de signalisation.
- La pose de tapis plein et de revêtements de sol en matière textiles, en lino, en caoutchouc et en plastique.
- L'aménagement de locaux de tout genre par le revêtement du sol, des plafonds et des murs par des produits semi-finis ou finis et par des éléments préfabriqués en forme de bandes ou plaques, à l'exception des papiers-peints, de la peinture et des revêtements muraux en textiles.
- Le nettoyage et entretien des revêtements du sol, des murs et des plafonds.

- La pose de baguettes et de plinthes.
 - La projection, confection et montage de rideaux décoratifs de tout genre.
 - La Confection de cloisons de séparation, de faux plafonds, de chapes en plâtre et autres produits.
 - La restauration de travaux de stuc.
 - L'application de revêtements sur murs moyennant enduits intérieurs et extérieurs composés de matériaux minéraux et synthétiques.
 - La confection de façades isolantes thermiques.
 - La confection de corniches profilées et de patrons.
 - Le montage d'éléments de façades préfabriqués de tout genre.
 - Le nettoyage de façades par eau pressurisée et autres procédés.
 - Le montage d'échafaudages.
 - L'aménagement de locaux de tout genre par des décorations, des revêtements de sol, de mur et de plafond ainsi que par des meubles.
 - L'application de matériaux textiles pour le garnissage, la tenture décorative, les revêtements muraux et les revêtements du sol.
 - La projection et fourniture de matériaux et d'objets de décoration de tout genre.
 - La confection de meubles garnis et de literie.
 - La confection et pose de tentures de tout genre.
 - La pose de tapis plein et de revêtements de sol en matières textiles, en lino, en caoutchouc et en plastique.
 - La pose d'éléments préfabriqués pour le revêtement des murs et des plafonds.
 - La confection et pose de marquises, de bâches et de tentes.
 - L'entretien et nettoyage de rideaux et de revêtements de sol.
- ainsi que toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer»
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Nathalie MELLA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2013. Relation: DIE/2013/2328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d . (signé): Recken.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030728/138.

(130037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Par résolutions signées en date du 4 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 15 février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 15 février 2013:

Mr Martinus Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à partir du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Johannes L. de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à partir du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035258/24.

(130043092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Plus Equity Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035367/10.

(130042940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Plus Equity Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035368/10.

(130042941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Patron GP III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035345/10.

(130043713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Palm Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.693.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035355/10.

(130043696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

47707

Pegea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 164.200.

—
EXTRAIT

Avec effet au 12 mars 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée PEGEA HOLDING S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 200.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013035361/16.

(130042971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.171.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Middle Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2013035363/11.

(130043686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

LD Communication et Développement SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.852.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement n°374/13 du 7 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a, conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1915 tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, prononcé la clôture pour absence d'actif des opérations de liquidation de la société suivante:

- LD COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT SA (RCS B100852), ayant eu siège social au 200, rue de la Libération, L-3512 Dudelange, dénoncé le 31 août 2005.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Par extrait conforme

Maître Emilie BENSMIHEN

Le liquidateur»

Référence de publication: 2013035554/17.

(130042788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Zinc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.560.

—
Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse

professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Patrick van Denzen;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013035547/23.

(130043113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Zimmer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.898.592,75.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.226.

Il résulte d'un contrat d'apport, avec date d'effet au 28 décembre 2012, entre l'associé unique de la Société, i.e., Zimmer, Inc., une société constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 0776101, et la société Zimmer CEP USA Holding Co., une société constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Rd Ste 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 2010102, que l'associé unique de la Société est désormais la société Zimmer CEP USA Holding Co., susmentionnée.

Les 81.637 parts sociales représentant le capital de la Société sont donc détenues, depuis le 28 décembre 2012, par la société Zimmer CEP USA Holding Co., susmentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035546/19.

(130043230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Weydert, Welter & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

EXTRAIT

GERANT

En date du 24/10/2012, les associés de la société ont réélu comme gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Tom Welter demeurant professionnellement au 50A rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

Référence de publication: 2013035529/12.

(130043424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

WAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.624.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Januar 2013

Am 30. Januar 2013 um 10:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxemburg, den 12. März 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013035531/15.

(130043250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Vector Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 138.903.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 enregistrés et déposés à Luxembourg le 16 août 2012 référencés L120144189 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par les présents comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECTOR ASSET MANAGEMENT S.A

Référence de publication: 2013035525/12.

(130043069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013035528/10.

(130043346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

ADT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.399.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 14 mars 2013

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer, en remplacement de BDO Audit, Audiex S.A. ayant son siège social au 9, rue de Laboratoire, L-1911 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 30 avril 2012 pour un mandat se terminant lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 26 septembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADT Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013035636/17.

(130043715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Adam Matériaux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 26, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.288.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERCH
Signature

Référence de publication: 2013035635/13.

(130044168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Agri-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 15, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 94.107.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2011

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Monsieur René DIEDERICH, employé, demeurant à L-8222 MAMER, 2, Rue des Noyers, est élu président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 mars 2013.

Pour AGRI-CENTER S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013035638/15.

(130043890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.003.

—
Il résulte du contrat de transfert de parts en date du 7 mars 2013 que:

AI Garden (Luxembourg) S.à r.l., transfère 161 239 parts sociales qu'elle détient dans la Société comme suit à

- AlInvest Partners Co-Investments 2012 I C.V., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Kamer van Koophandel, sous le numéro 54318637, ayant son siège social au 118, Jachthavenweg, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas:

- 23 383 Parts sociales ordinaires B1;
- 23 383 Parts sociales ordinaires B2;
- 23 383 Parts sociales ordinaires B3;
- 23 383 Parts sociales ordinaires B4;et
- 23 382 Parts sociales ordinaires B5.

Et à

- AlInvest Partners Co-Investments 2011 II C.V., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Kamer van Koophandel, sous le numéro 54741114, ayant son siège social au 118, Jachthavenweg, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas:

- 8 865 Parts sociales ordinaires B1;
- 8 865 Parts sociales ordinaires B2;
- 8 865 Parts sociales ordinaires B3;
- 8 865 Parts sociales ordinaires B4; et
- 8 865 Parts sociales ordinaires B5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035640/26.

(130044254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

PrintColors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.569.

Je vous notifie par la présente ma démission de mes fonctions de gérante technique au sein de la société à responsabilité limitée PrintColors.

Le 13 Mars 2013.

Kadoussi Rajaa.

Référence de publication: 2013035604/10.

(130043573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 587.603.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

Les comptes annuels au 13 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035627/10.

(130043800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ABF St James Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 175.997.600,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.098.

Les comptes annuels au 13 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035631/10.

(130044122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

Les comptes annuels au 13 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035630/10.

(130044109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

A.T.I. S.A., Advanced Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.658.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 12 mars 2013 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur de la société Advanced Technologies Investments S.A., en abrégé ATI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 658, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 12 mars 2013 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société Advanced Technologies Investments S.A., en abrégé ATI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 658, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013035617/14.

(130043709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ARC China Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.237.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Tianning Ning KERNEN et de Monsieur Baise HATTARNOLD de leur poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 21 février 2013.

Référence de publication: 2013035651/10.

(130044089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035652/10.

(130044017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Armoise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.061.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société ARMOISE S.A., n° RCS Luxembourg B 50.061, en date du 10 janvier 2006 a été dénoncée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035654/10.

(130043915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Alzette European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.870.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013035645/24.

(130043829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.